# DEPARTEMENT des BOUCHES-du-RHONE

**COMMUNE** 

d'AUBAGNE

Convocation du 15/09/2022

Date de publication : 27/09/2022

Conseillers en exercice : 043

Présents : **033** Quorum : **22** 

N° 005-220922

# OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approbation de la cession à Madame Jeannine GIUDICELLI d'une portion de parcelle de terrain de 68 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section BY n° 362, située Chemin Neuf des Royantes.

#### **EXTRAIT DU REGISTRE**

#### **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 septembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, et le jeudi vingt-deux septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY. Maire.

#### PRESENTS:

Monsieur GAZAY Gérard Maire,

Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie, Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard Adjoints,

Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Monsieur JARQUE Patrice, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Monsieur CANTARINI Stéphane, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA Dominique, Monsieur CHERIET Ahmed, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu Conseillers Municipaux.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### **EXCUSES:**

Madame MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Monsieur LOUIS Jean-Bernard), Madame GABRIEL Julie (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Madame ROUX Magali (donne pouvoir à Madame DUPLAN Irène), Monsieur CHAMLA Franck-Clément

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20220922-220922\_05-DE Reçu le 29/09/2022 Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumb er=103016KNJ492, givenName= Gérard, SN=GAZAY, T=Maire, OU =0002 211300058, 2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538, O=COMMUNE D AUBAG NE, C=FR 29/09/2022



# Délibération n° 005-220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022 (suite)

(donne pouvoir à Monsieur GUEDJ Laurent), Madame THIBAUD Faustine (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur PANGOURASSOU Jérémy), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Monsieur GRANDJEAN Denis), Monsieur SALONE Arthur (donne pouvoir à Monsieur CHERIET Ahmed), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Monsieur LATZ Alexandre (donne pouvoir à Monsieur PERRIN-TOININ Yves)

#### **ABSENTS:**

# Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

#### Monsieur Yoann LEANDRE rapporte :

La Commune est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée Section BY n°362, située chemin Neuf des Royantes, d'une surface de 256 m². Cette parcelle libre de toute occupation est mitoyenne de plusieurs terrains privés dont celui de Madame Jeannine GIUDICELLI, propriétaire du 265 Chemin Neuf des Royantes.

L'accès à sa propriété devant s'effectuer par ce terrain communal, Madame Jeannine GIUDICELLI a, par courrier du 20 Décembre 2021, sollicité la commune pour la cession d'une portion de cette parcelle.

Par courrier du 7 Mars 2022, la commune a donné son accord quant à cette cession.

Le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques consulté a estimé, suivant avis du 10 Mars 2022, la valeur vénale de ce bien à la somme de 15 000 € soit environ 59 euros/m².

Un plan de détachement daté du 17 Mai 2022 par Monsieur Michel BAUD, géomètre à La Ciotat, fait état de 68 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section BY n°362 à céder à Madame Jeannine GIUDICELLI.

Cette délibération propose de céder à Madame Jeannine GIUDICELLI un terrain d'une surface de 68 m², à détacher de la parcelle cadastrée Section BY n° 362 au prix de 4012,00 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales.

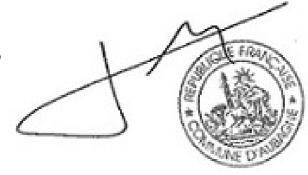
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**VU** le courrier de Madame Jeannine GIUDICELLI du 20 Décembre 2020, sollicitant la Commune pour la cession d'une portion de la parcelle cadastrée Section BY n° 362 située Chemin Neuf des Royantes,

**VU** le courrier de la Commune d'Aubagne du 7 Mars 2022 donnant accord de principe sur cette cession,

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20220922-220922\_05-DE Reçu le 29/09/2022 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=103016KNJ492,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU =0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR

29/09/2022



# Délibération n° 005-220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022 (suite)

**VU** l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques du 10 Mars 2022,

**VU** le plan de détachement daté du 17 Mai 2022 par M. Michel BAUD, géomètre à La Ciotat, faisant état de 68 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section BY n° 362,

CONSIDERANT qu'il convient d'accéder à la demande de Madame Jeannine GIUDICELLI,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE:

<u>ARTICLE 1<sup>er</sup></u>: d'APPROUVER la cession à Madame Jeannine GIUDICELLI d'une portion de parcelle de terrain de 68 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section BY n° 362, située Chemin Neuf des Royantes, moyennant le prix de 4 012 Euros ;

**ARTICLE 2**: d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents afférents, en l'étude de Maître COULOMB, Notaire à AUBAGNE.

# ADOPTE A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY Maire

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20220922-220922\_05-DE Reçu le 29/09/2022 Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumb er=103016KNJ492, givenName= Gérard, SN=GAZAY, T=Maire, OU =0002 211300058, 2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538, O=COMMUNE D AUBAG NE, C=FR 29/09/2022

